

La Maison à Petits Pas

États financiers

31 mars 2026

La Maison à Petits Pas
États financiers
31 mars 2026

| | |
|------------------------------------|-------|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 1 - 2 |
| État des résultats | 3 |
| État de l'évolution de l'actif net | 4 |
| Bilan | 5 |
| État des flux de trésorerie | 6 |
| Notes complémentaires | 7 - 9 |
| Renseignements complémentaires | 10 |



**Paquin
& associés**
inc.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de La Maison à Petits Pas

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **La Maison à Petits Pas** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons et des activités à l'égard desquels il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2025 et le 31 mars 2026, de l'actif à court terme au 31 mars 2025 et au 31 mars 2026, et des actifs nets aux 1er avril et 31 mars 2025 et 2026. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2025, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux..

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

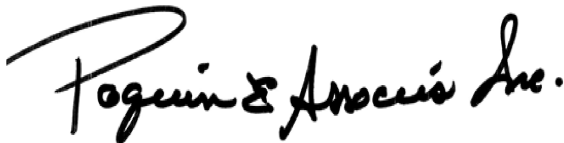
Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 2 juin 2026

La Maison à Petits Pas

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2026

| | 2026 | 2025 |
|---|--------------------|-----------------|
| Produits | | |
| Subventions et contributions financières | | |
| Ministère de la Famille | | |
| Soutien à la mission | 182 700 \$ | 176 179 \$ |
| Halte-garderie | - | 41 160 |
| Ministère de l'Éducation - soutien à des partenair | - | 11 386 |
| Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale | - | 5 413 |
| Centraide | | |
| Mission générale | 110 000 | 110 000 |
| Camps | 10 000 | 7 600 |
| Fonds de relance des organismes communautaires | - | 2 746 |
| Planification stratégique | - | 5 184 |
| Gouvernement du Canada | | |
| Agence de la santé publique du Canada - PACE | 29 544 | 29 544 |
| Ville de Montréal | | |
| Location d'équipements sportifs | - | 77 |
| Aide financière aux OBNL locataires | 1 766 | - |
| Ministère de la Santé et des Services sociaux - Su | 1 713 | 1 676 |
| | 335 723 | 390 965 |
| Dons et revenus autonomes | | |
| Autofinancement | 3 979 | 2 775 |
| Revenus locatifs | 1 201 | 730 |
| Cotisations | 4 364 | 5 164 |
| Contributions - Activités | 13 685 | 18 099 |
| Revenus d'intérêts | 4 529 | 7 759 |
| Dons | 55 163 | 8 050 |
| | 82 921 | 42 577 |
| | 418 644 | 433 542 |
| Charges | | |
| Salaires et charges sociales | 321 582 | 296 634 |
| Activités [page 10] | 40 591 | 57 534 |
| Administration [page 10] | 19 232 | 17 442 |
| Occupation des locaux [page 10] | 55 724 | 55 488 |
| | 437 129 | 427 098 |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | (18 485) \$ | 6 444 \$ |

La Maison à Petits Pas

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2026

| | Grevé d'affectations internes | Non grevé d'affectations | 2026 Total | 2025 Total |
|--|-------------------------------------|-----------------------------|-----------------------|---------------|
| Solde au début | 141 787 \$ | 1 408 \$ | 143 195 \$ | 136 751 \$ |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | - | (18 485) | (18 485) | 6 444 |
| Solde à la fin | 141 787 \$ | (17 077) \$ | 124 710 \$ | 143 195 \$ |

La Maison à Petits Pas

Bilan

Au 31 mars 2026

| | 2026 | 2025 |
|---|-------------------|-------------------|
| Actif | | |
| À court terme | | |
| Encaisse | 3 906 \$ | 12 286 \$ |
| Placements à court terme, au coût, 1.85% | 180 565 | 162 445 |
| Créances [note 3] | 3 051 | 6 970 |
| Frais payés d'avance | 2 024 | 1 708 |
| Subventions à recevoir | - | 5 063 |
| | 189 546 | 188 472 |
| Placement à long terme [note 4] | 55 095 | 5 002 |
| | 244 641 \$ | 193 474 \$ |
| Passif | | |
| À court terme | | |
| Fournisseurs et charges à payer [note 6] | 57 521 \$ | 50 279 \$ |
| Revenus perçus d'avance | 1 380 | - |
| Subventions et contributions reportées [note 7] | 61 030 | - |
| | 119 931 | 50 279 |
| Actif net | | |
| Grevé d'affectations internes [note 8] | 141 787 | 141 787 |
| Non grevé d'affectations | (17 077) | 1 408 |
| | 124 710 | 143 195 |
| | 244 641 \$ | 193 474 \$ |

Pour le conseil d'administration

_____, administrateur

_____, administrateur

La Maison à Petits Pas

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2026

| | 2026 | 2025 |
|--|-------------------|-------------------|
| Activités de fonctionnement | | |
| Rentrées de fonds : | | |
| Subventions et contributions financières | 401 816 \$ | 362 740 \$ |
| Dons, autofinancement et autres produits | 84 346 | 42 532 |
| Sorties de fonds : | | |
| Salaires et charges sociales | (311 365) | (281 408) |
| Fournisseurs et services | (114 964) | (133 320) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement | 59 833 | (9 456) |
| Activité d'investissement | | |
| Acquisition de placements | (50 093) | - |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 9 740 | (9 456) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début | 174 731 | 184 187 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin | 184 471 \$ | 174 731 \$ |
| Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | | |
| Encaisse | 3 906 \$ | 12 286 \$ |
| Placements à court terme, au coût, 1.85% | 180 565 | 162 445 |
| | 184 471 \$ | 174 731 \$ |

La Maison à Petits Pas

Notes complémentaires

31 mars 2026

1. Statut et mission de l'organisme

La Maison à Petits Pas est un organisme à but non lucratif, incorporé en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Il est reconnu comme organisme de bienfaisance enregistré au sens de la loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme a la mission d'accompagner chaque personne constituant une famille dans son développement et son cheminement tant personnel, social, affectif, scolaire et professionnel.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

Comptabilisation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Constataion d'autres produits

Les revenus d'activité et de cotisations sont constatés à titre de produits lorsque les services sont rendus ou lorsque les événements ont eu lieu.

Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Comptabilisation des promesses de dons

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des montants en cause, les promesses de dons reçues avant la date du bilan sont comptabilisées uniquement si elles ont été encaissées avant la date d'achèvement des états financiers.

Apports reçus sous forme de services

L'organisme reçoit des apports sous forme de services de la part de donateurs et de bénévoles. Ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements à court terme, des créances, des subventions à recevoir et des placements à long terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer.

La Maison à Petits Pas

Notes complémentaires

31 mars 2026

2. Principales méthodes comptables (suite)

Ventilation des charges

L'organisme ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'il a jugées adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise systématiquement d'un exercice à l'autre.

3. Créances

| | 2026 | 2025 |
|-----------------------------|-----------------|-----------------|
| Autres sommes à recevoir | - \$ | 45 \$ |
| Sommes à recevoir de l'État | 3 051 | 6 925 |
| | 3 051 \$ | 6 970 \$ |

4. Placement à long terme

| | 2026 | 2025 |
|---|------------------|-----------------|
| Placement garanti lié aux marchés, taux garanti cumulatif 7,167%, août 2027 | 5 002 \$ | 5 002 \$ |
| Placement garanti lié aux marchés, aucun taux garanti, août 2028 | 50 093 | - |
| | 55 095 \$ | 5 002 \$ |

5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats. Les immobilisations si elles avaient été capitalisées auraient la valeur nette suivante :

| | 2026 | 2025 |
|------------------------|-----------------|-----------------|
| Matériel informatique | 1 008 \$ | 1 505 \$ |
| Mobilier et équipement | 5 856 | 7 320 |
| | 6 864 \$ | 8 825 \$ |

6. Fournisseurs et charges à payer

| | 2026 | 2025 |
|------------------------------|------------------|------------------|
| Fournisseurs et frais courus | 1 685 \$ | 4 660 \$ |
| Salaires à payer | 8 115 | 7 301 |
| Vacances courues | 47 721 | 38 318 |
| | 57 521 \$ | 50 279 \$ |

7. Subventions et contributions reportées

Les subventions et contributions reportées représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice considéré et destinées à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations dans le solde des subventions et contributions reportées sont les suivantes :

| | Solde au 31 mars 2025 | Encaissements | Constaté à titre de produits | Solde au 31 mars 2026 |
|----------------------------------|--------------------------|---------------|---------------------------------|--------------------------|
| Centraide - Projet mutualisation | - \$ | 61 030 \$ | - \$ | 61 030 \$ |

La Maison à Petits Pas

Notes complémentaires

31 mars 2026

8. Grevé d'affectations internes

L'actif net grevé d'affectations internes au 31 mars 2026 se détaille comme suit :

| | Solde au 31 mars 2025 | Affectation | Utilisation ou virement | Solde au 31 mars 2026 |
|-----------------------------------|--------------------------|-------------|----------------------------|--------------------------|
| Fonds de liquidités d'urgence | 40 000 \$ | - \$ | - \$ | 40 000 \$ |
| Innovation informatique | 25 000 | - | - | 25 000 |
| Projet d'achat immobilier | 70 000 | - | - | 70 000 |
| Aménagement de la cour en arrière | 3 787 | - | - | 3 787 |
| Projet ados | 3 000 | - | - | 3 000 |
| | 141 787 \$ | - \$ | - \$ | 141 787 \$ |

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

9. Engagements contractuels

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail de cinq ans échéant en juin 2027 à verser un loyer minimum mensuel de 3 075 \$ excluant les clauses escalatoires.

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 46 125 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

| | |
|------|-----------|
| 2027 | 36 900 \$ |
| 2028 | 9 225 \$ |

De plus, l'organisme s'est engagé en vertu d'un bail pour un photocopieur jusqu'en avril 2030 à verser un montant minimum de 127 \$.

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 6 223 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

| | |
|------|----------|
| 2027 | 1 524 \$ |
| 2028 | 1 524 \$ |
| 2029 | 1 524 \$ |
| 2030 | 1 524 \$ |
| 2031 | 127 \$ |

10. Instruments financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan.

Risque de crédit

L'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêts

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux variables. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variables à un risque de flux de trésorerie.

La Maison à Petits Pas**Renseignements complémentaires****Exercice terminé le 31 mars 2026**

| | 2026 | 2025 |
|--|------------------|------------------|
| Activités | | |
| Activités éducatives et autres activités | 15 722 \$ | 18 215 \$ |
| Matériel | 4 259 | 7 035 |
| Fournitures et approvisionnement | 3 187 | 2 113 |
| Location d'équipement | 1 638 | 4 610 |
| Services professionnels | 4 804 | 15 271 |
| Papeterie et photocopies | 2 103 | 3 244 |
| Déplacement et transport | 8 280 | 6 564 |
| Ameublement et équipement | 598 | 86 |
| Autres charges | - | 396 |
| | 40 591 \$ | 57 534 \$ |
| Administration | | |
| Frais de formation | 1 016 \$ | - \$ |
| Abonnement | 5 095 | 5 123 |
| Frais de représentation | - | 159 |
| Honoraires professionnels | 5 909 | 6 288 |
| Fournitures informatiques | 712 | 812 |
| Télécommunications | 3 469 | 3 582 |
| Intérêts et frais bancaires | 3 031 | 1 478 |
| | 19 232 \$ | 17 442 \$ |
| Occupation des locaux | | |
| Loyer | 39 421 \$ | 38 247 \$ |
| Électricité et chauffage | 4 733 | 3 950 |
| Entretien et déneigement | 3 325 | 5 470 |
| Assurances | 4 708 | 4 637 |
| Taxes et permis | 3 233 | 2 140 |
| Système d'alarme | 304 | 1 044 |
| | 55 724 \$ | 55 488 \$ |